

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3530

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose d'augmenter d'un million d'euros le budget alloué au Centre national de la propriété forestière (CNPFF).

Globalement contenu depuis les années 1990, les incendies de forêt devraient s'accroître significativement dans les années à venir ce qui risque de menacer la capacité de résistance des forces de sécurité civile. Il est donc urgent de déployer des moyens de prévention de ce risque, notamment en encourageant le développement de la sylviculture qui fait office de premier pare feu pour la forêt privée. Rappelons en effet que l'essentiel des parcelles brûlées cet été étaient à 93% privées et que la forêt privée représente 75% des surfaces boisées au total en France.

Un rapport remis le 3 août 2022 met en garde sur le fait que notre pays ne pourra faire l'économie d'une gestion de la forêt privée qui intègre davantage le risque incendie par l'identification plus cohérente de ce risque dans les documents de gestion durable. Les rapporteurs de la mission insistent tout particulièrement sur la faiblesse des moyens.

Certes, 5 ETPT supplémentaires sont attribués au CNPFF cette année pour mettre en œuvre la loi du 10 juillet dernier. Mais, cette hausse demeure très insuffisante au regard des besoins identifiés. : les rapporteurs de la mission précitée suggéraient la création de 25 ETPT.

Par cet amendement, le groupe écologiste propose donc d'augmenter d'un millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 26 Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois du Programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » et de baisser du même montant en AE et en CP les crédits de l'action 04 Moyens communs du Programme 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture. Cette baisse vise uniquement à satisfaire les règles de recevabilité. Nous demandons au Gouvernement de lever ce gage.